

- Il n'y a aucun but unique identifiable (comme une interdiction catégorique). Plutôt, l'objectif est complexe et présente de nombreux aspects, et nécessite des actions qui s'épaulent mutuellement à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Vu la complexité des « solutions » en ce qui a trait aux armes légères, il est extraordinairement difficile d'orchestrer une campagne du genre de celle qui a été menée dans le cas des mines terrestres. Les gouvernements – même les gouvernements d'optique commune – ne se sont pas encore mis d'accord sur les détails d'un programme d'action, pas plus que la société civile (ce qui est tout aussi important), qui demeure profondément divisée quant aux initiatives importantes permettant de réaliser des progrès.
- L'importance récemment accordée aux partenariats entre les états d'optique commune et les ONG a ému les énergies de bon nombre d'ONG dans leurs tentatives pour inciter leurs gouvernements à intervenir. Ceci est particulièrement vrai lorsque le gouvernement en question semble « du bon côté » et qu'il est véritablement intéressé à coopérer avec les ONG. Ainsi, nous avons au Canada une situation absurde où nous prétendons être les leaders internationaux en matière de contrôle des armes légères, mais où nous ne nous sommes même pas encore débrouillés pour ratifier la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic des armes à feu, munitions, explosifs et autres matière afférentes que nous avons signée il y a plusieurs années. *Et ceci n'a suscité pratiquement aucune critique de la part des ONG.* Il devrait être évident que de telles critiques, loin de « nuire » aux efforts du ministre des Affaires étrangères, M. Axworthy, renforceraient plutôt sa position au sein du Cabinet.
- Les incidences économiques du contrôle des armes légères, bien que très exagérées à l'échelle mondiale, ont une importance capitale pour un groupe particulier de pays fournisseurs, notamment les démocraties émergentes de l'ancienne Union soviétique et de l'Europe de l'Est, qui dépendent grandement des exportations de défense. La Russie a carrément déclaré que, d'ici à ce que le problème soit franchement examiné et que des solutions soient offertes, il n'y aura aucune réduction des exportations d'armes légères vers des destinations critiques.

La discussion qui a suivi l'exposé de Peggy Mason a abordé plusieurs sujets.

Le contrôle exercé par le Canada sur les exportations directes d'armes légères est raisonnablement adéquat. Mais il est nécessaire d'introduire une réglementation supplémentaire en ce qui a trait à la pratique du « courtage », c'est-à-dire les arrangements relatifs au transport, au financement et à la conclusion générale des marchés. Puisque les courtiers ne manient pas directement les armes, ils sont souvent non réglementés ou sous réglementés au Canada et dans plusieurs autres pays.

La vérification des interdictions ou des embargos sur l'exportation des armes légères pourrait s'avérer une tâche difficile, bien qu'elle ne soit désormais plus considérée comme impossible. Le Canada et l'ambassadeur Fowler auprès des Nations Unies méritent d'être félicités pour avoir démontré comment les embargos des Nations Unies ont été violés (par exemple, les diamants dans les pays en conflit). Le rapport de M. Fowler citait des noms, et les pays en question, piqués dans leur amour-propre, ont été remis au pas. La leçon est qu'il est important non seulement de